



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Novembre 2015

Sommaire

— Migrants et réfugiés en Méditerranée

- Union européenne : garantir la réalisation du plan de relocalisation et sanctionner le défaut de coopération des réfugiés
- Rapport d'Amnesty International sur les exactions commises aux frontières de l'Europe
- La Méditerranée, route migratoire la plus meurtrière au monde
- Etat des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée en 2015

— Institutions européennes et internationales en Méditerranée

- Sommet de La Valette : renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Europe pour faire face aux défis relatifs aux migrations
- L'UE promet 3 milliards d'euros à la Turquie pour aider les réfugiés
- L'Union européenne débloque des fonds supplémentaires à destination de la Syrie et du HCR

— Développements politiques et juridiques nationaux

- L'exil des habitants du camp de réfugiés Ain Hilwah au Liban
- Les difficultés de scolarisation des enfants syriens en Turquie
- Les conditions de vie difficiles des migrants subsahariens en Algérie

Actualités de la Maison du droit et des migrations

- Participation au « European Pro Bono Forum » organisé par PILnet à Rome
- Participation à la Caravane « Marhaba bik fi Tunes » avec l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie
- Organisation d'un petit-déjeuner débat sur le thème « Les pénalités d'irrégularité de séjour : enjeux et défis actuels » à la Maison du Droit et des Migrations
- Participation à l'atelier thématique « Le cadre juridique lié aux enfants migrants non-accompagnés et la question de la détention : expérience et systèmes comparés en Tunisie et en Italie » organisé par l'OIM
- Rencontre entre la Délégation de l'Union européenne en Tunisie et la société civile dans le cadre du partenariat de mobilité entre l'UE et la Tunisie
- Participation à l'atelier de l'Institut Arabe des Droits de l'homme sur la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, organisé avec le Haut Commissariat aux réfugiés



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration
de l'Union européenne – FAMI



Migrants et réfugiés en Méditerranée

Union européenne : garantir la réalisation du plan de relocalisation et sanctionner le défaut de coopération des réfugiés

Lors d'une réunion informelle des chefs d'État de l'Union qui s'est [tenue](#) le 12 novembre en marge du Sommet de la Valette, les États se [sont engagés](#) à assurer une identification efficace des demandeurs d'asile et à accélérer le processus de relocalisation. Cette réunion faisait suite au [Conseil « Justice et Affaires intérieures »](#) du 9 novembre, qui [visait](#) également à évaluer et accélérer la mise en œuvre des décisions précédemment adoptées.

En ce sens, les États doivent avoir communiqué avant le 16 novembre leur capacité immédiate d'accueil. Dans le même temps, la Grèce et l'Italie se sont engagées à accélérer significativement le processus d'identification et d'enregistrement des empreintes digitales des demandeurs d'asile à relocaliser.

Ils ont également prévu des mesures coercitives en cas de manque de coopération de la part des demandeurs d'asile, et notamment la possibilité de recourir à la rétention de ceux refusant d'être identifiés et enregistrés. Certains demandeurs d'asile veulent en effet garder la possibilité d'effectuer leur procédure de demande d'asile en Allemagne ou en Suède, et refuseraient ainsi d'être relocalisés dans un autre pays : sept des dix-neuf demandeurs d'asile annoncés en Espagne en provenance d'Italie [ont refusé](#) de s'y rendre. En durcissant son discours, l'UE souhaite rappeler aux demandeurs d'asile que pour bénéficier de droits, ils doivent préalablement se conformer aux obligations de l'Union.

Sur les 160 000 personnes devant bénéficier, sur deux ans, du processus de relocalisation, 159 seulement [ont effectivement été relocalisées](#) au 30 novembre. Pour remplir les objectifs fixés par le plan de relocalisation, 140 demandeurs d'asile devraient (et auraient dû) être relocalisés par jour.

De nombreux demandeurs d'asile [seraient extrêmement méfiants](#) à l'idée de monter dans un avion, ayant peur d'être envoyés vers un pays d'Afrique ou du Moyen-Orient, selon un responsable européen.

De plus, sur les 160 000 places qui doivent être rendues disponibles par les États membres en vue d'accueillir les demandeurs d'asiles relocalisés, seules un peu plus de 3 346 places [ont été dégagées](#) au 1^{er} décembre.

[Retour au sommaire](#)

Rapport d'Amnesty International sur les exactions commises aux frontières de l'Europe



Amnesty International [a publié](#) mardi 17 novembre un rapport revenant sur les méthodes de gestion des frontières, davantage tournées vers l'investissement dans les technologies de surveillance et l'édification de barrières que vers la mise en place de structures d'accueil.

Ce rapport, [intitulé](#) « *Peur et Barbelés : la stratégie de l'Europe pour tenir les réfugiés à distance* », souligne également les pratiques de refoulement, accompagnées de mauvais traitements et de recours excessifs à la force par les gardes frontières et gardes côtes hongrois, grecs, bulgares et espagnols. Il énonce en outre des recommandations, enjoignant les États membres à en faire plus pour répondre à la crise des réfugiés. Il fait écho à un rapport [publié](#) par Human Rights Watch intitulé

« *UE : Propositions pour répondre à la crise des réfugiés* », également publié le 17 novembre.

[Retour au sommaire](#)

La Méditerranée, route migratoire la plus meurtrière au monde

La Méditerranée constitue de loin la route migratoire la plus dangereuse au monde, selon [une étude](#) publiée par le Parlement européen. En effet, au 27 novembre, parmi les 4 947 migrants morts ou disparus dans le monde, 3 551 migrants étaient [déclarés](#) morts ou disparus en Méditerranée.

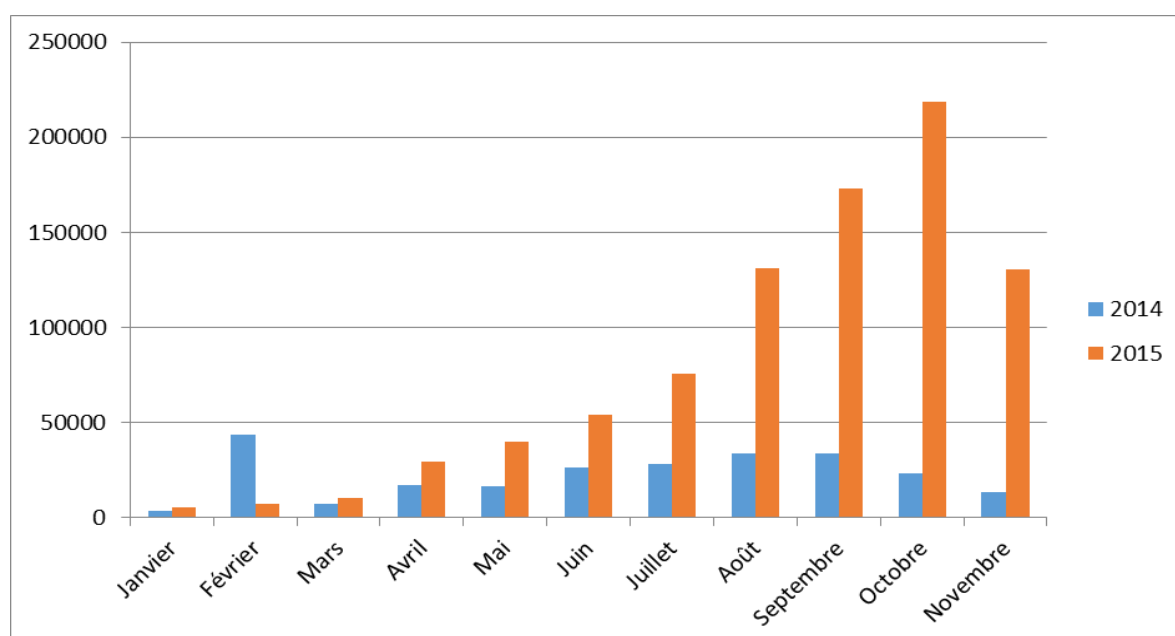
Cette étude met également en exergue les multiples violations des droits fondamentaux auxquelles font face ces migrants au cours de leur voyage vers l'Europe. À cet égard, l'étude considère que le développement de stratégies efficaces pour protéger les droits fondamentaux des migrants et sauver leurs vies ne constitue aucunement une priorité pour l'Union, qui se focalise davantage sur la protection et la sécurisation des frontières.

[Retour au sommaire](#)

Etat des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée en 2015

Depuis le début de l'année 2015 jusqu'au 30 novembre, 876 707 personnes ont rejoint l'Europe via la Méditerranée, selon les statistiques mises à jour quotidiennement par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, dont 728 910 via la Grèce. 51% des arrivants sont Syriens, 20% Afghans et 6% Irakiens.

Au 30 novembre 2015, 3 510 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée. Ils étaient 3 500 personnes sur l'ensemble de l'année 2014.



[Retour au sommaire](#)

Institutions européennes et internationales en Méditerranée

Sommet de La Valette : renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Europe pour faire face aux défis relatifs aux migrations

Au terme du [Sommet](#) de la Valette des 11 et 12 novembre, réunissant notamment les États membres de l'Union européenne et les pays membres des processus de Rabat et de Khartoum, une déclaration et un plan d'action ont été [adoptés](#).

Le plan d'action s'articule autour de cinq axes : développement et causes de la migration, migration légale et mobilité, protection internationale, lutte contre l'immigration irrégulière et la traite, et



retours. Le plan d'action prévoit en particulier une aide au développement et un renforcement des capacités, y compris dans la gestion des réfugiés et personnes déplacés ; une facilitation des visas, notamment pour les visites d'affaires, en échange d'accords sur la réadmission de leurs ressortissants.

Pour le Secrétaire général du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), « *bien qu'il y ait des avancées positives dans le domaine de la migration légale pour le travail, les études et la recherche, ainsi qu'un engagement de renforcer la recherche et le sauvetage en mer, il est clair que le principal objectif des États européens est de prévenir les flux migratoires. Il n'y a aucun engagement concret pour ouvrir des voies d'accès sûres et légales pour les réfugiés.* »

Les États membres se sont également engagés, avant la fin 2016, à lancer 16 initiatives prioritaires, parmi lesquelles rendre opérationnels les Programmes de protection et de développement régional dans la Corne de l'Afrique et en Afrique du Nord, et créer une équipe d'investigation (projet pilote) au Niger pour lutter contre les réseaux de trafic de migrants et d'êtres humains.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des mesures adoptées, un nouveau fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE a été [lancé](#). Ce fonds d'un minimum de 1,8 milliards d'euros a pour objectif la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique.

[Retour au sommaire](#)

L'UE promet 3 milliards d'euros à la Turquie pour aider les réfugiés

Dans le cadre du « plan d'action commun » [adopté](#) le 15 octobre entre l'Union européenne et la Turquie, la Commission européenne [met en place](#) un cadre juridique – une facilité de soutien à la Turquie en faveur des réfugiés – afin de coordonner les actions de soutien aux Syriens bénéficiant d'une protection temporaire et hébergés en Turquie. La Commission a déclaré que ce dispositif serait financé à hauteur de 3 milliards d'euros par l'Union. Un comité, composé de représentants de la Turquie et des États membres, déterminera en amont les orientations stratégiques de ce dispositif et les actions qui seront financées.

L'octroi de ce fond a été acté par la [Déclaration](#) UE-Turquie adoptée lors du sommet du 29 novembre entre chefs d'États et de gouvernement de l'Union avec la Turquie.

En marge de ce sommet, la Chancelière allemande a [réuni](#) une « coalition des pays volontaires » (Suède, Finlande, Autriche, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique et Grèce), afin de discuter de l'accélération et de l'augmentation du programme de réinstallation des réfugiés syriens installés en Turquie. Le chiffre de 400 000 réfugiés a été évoqué. Jean-Claude Juncker, présent à cette réunion, qui souligne que la Turquie accueille près de 2,5 millions de réfugiés sur son territoire, a confirmé la nécessité de créer un système de migration légale en complément du renforcement sécuritaire.

L'accord entre l'Union européenne et la Turquie intervient alors qu'Amnesty internationale a [alerté](#) dans un communiqué que la Turquie procède à l'expulsion forcée de réfugiés syriens vers la Syrie.



[Retour au sommaire](#)

L'Union européenne débloque des fonds supplémentaires à destination de la Syrie et du HCR

L'Union européenne (UE) a [annoncé](#), le 3 novembre, l'octroi d'une aide financière complémentaire de 2 millions d'euros au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), pour pourvoir aux besoins élémentaires des personnes vulnérables présentes dans les Balkans. En raison de l'arrivée de l'hiver, les besoins financiers du HCR ne [cessent](#) de croître afin de fournir un équipement adéquat aux conditions hivernales.

En parallèle, l'UE a également [décidé](#) l'octroi de 62 millions d'euros d'aide humanitaire destinée à soutenir les Syriens déplacés au sein de la Syrie en raison du conflit.

[Retour au sommaire](#)

Développements politiques et juridiques nationaux

L'exil des habitants du camp de réfugiés Ain Hilwah au Liban

Ain al-Hilweh est le plus grand camp de réfugiés palestiniens au Liban. Situé à l'ouest du village Miye, près de la ville de Saïda, il a été établi en 1948 par le Comité international de la Croix-Rouge pour accueillir les réfugiés venant du nord de la Palestine. Alors qu'il comptait une population de 70 000 réfugiés jusqu'à 2011, la guerre en Syrie a provoqué un afflux de 50 000 réfugiés syriens, exacerbant les difficultés déjà existantes dans le camp, en portant sa population à près de 120 000 réfugiés.

Dès mars 2014, le camp a été soupçonné d'être une destination populaire pour les rebelles djihadistes fuyant la Syrie voisine. Depuis des mois, une situation d'instabilité et d'insécurité [caractérise](#) ainsi les conditions de vie au camp Ain El Hilwah. Les autorités libanaises ont déclaré que « *malgré l'accord sur un cessez-le-feu entre le Fatah et le Jund al-Sham* », des affrontements [ont eu lieu](#) en septembre, faisant deux morts et 14 blessés et causant des dégâts importants dans les magasins et les maisons des habitants du camp.

Face à cette situation, la crainte de persécutions a [alimenté](#) le souhait des habitants palestiniens et syriens d'atteindre l'Europe, notamment de manière irrégulière. Encouragés par des passeurs, les réfugiés entament un [parcours risqué](#), en passant par le Soudan, puis la Libye, où une marche de 15 jours dans le désert les attend, avant de prendre le bateau pour l'Italie. Ce trajet dure environ 25 jours et coûte environ 5000 dollars américains. D'autres partent vers la Turquie ou la Grèce.



Selon des sources de sécurité au Liban, les contrebandiers sont les principaux passeurs de migrants. Ils [exploitent](#) la situation de précarité socioéconomique des réfugiés syriens et palestiniens en organisant ces passages illégaux.

[Retour au sommaire](#)

Les difficultés de scolarisation des enfants syriens en Turquie

«J'ai essayé de les inscrire dans les écoles turques, mais nous habitons trop loin, et les quelques écoles privées pour les enfants syriens sont complètes », soupire une Syrienne qui vit dans la ville à majorité kurde de Kobané, à la frontière entre la Syrie et la Turquie, détruite l'année dernière.

Plus de 400 000 enfants réfugiés syriens en Turquie ne sont pas scolarisés, et ce malgré les réformes gouvernementales leur permettant d'avoir accès au système scolaire turc, [souligne](#) Human Rights Watch (HRW) dans un rapport publié le 9 novembre.

Le rapport [met en avant](#) l'obstacle linguistique, les questions d'intégration et les difficultés financières comme les principales raisons qui expliquent le manque de scolarisation des enfants réfugiés en Turquie. L'ONG appelle la communauté internationale à fournir un « *soutien financier et technique urgent* » pour lancer des initiatives qui favoriseraient l'accès des enfants à l'éducation.

L'organisation ajoute que la Turquie devait fournir un soutien linguistique et mieux diffuser des informations aux réfugiés sur la scolarisation. Human Rights Watch exige que la Turquie délivre des permis de travail aux réfugiés pour diminuer le nombre d'enfants travailleurs parmi les enfants réfugiés.

La Turquie accueille actuellement plus de 2 millions de réfugiés syriens. Selon Human Rights Watch, 708 000 réfugiés sont des enfants en âge de scolarisation. L'année dernière, la Turquie a autorisé les réfugiés syriens à s'inscrire dans des écoles publiques turques, mais uniquement 212 000 enfants ont été inscrits en primaire et en secondaire, ajoute l'association.

Selon le groupe, 90 % des enfants des familles vivant dans des camps de réfugiés sont inscrits dans des écoles, tandis qu'en dehors des camps, «seuls 25 % d'enfants en âge d'être scolarisés se sont inscrits à l'école». HRW ajoute que scolariser les enfants réduirait le risque du mariage précoce ou du recrutement militaire.

[Retour au sommaire](#)

Les conditions de vie difficiles des migrants subsahariens en Algérie

Le refus de prise en charge médicale par les hôpitaux et cliniques, suivi du refus de dépôt de plainte par le commissariat, subis par une ressortissante camerounaise [tabassée et violée](#) par un groupe de 7 algériens à Oran, dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 2015, a relancé le débat sur l'accès aux droits fondamentaux des migrants en Algérie. En effet, malgré ses blessures apparentes, les différents hôpitaux et cliniques dans lesquels s'est rendue la jeune femme ont refusé de la prendre en charge.



La victime, en situation irrégulière sur le territoire algérien, a ensuite été menacée d'arrestation à la gendarmerie de Yahmorassen, où elle s'est rendue pour porter plainte. Ce cas fait écho à celui d'une autre Camerounaise violée en janvier 2014 à Oran, qui avait été incarcérée pour « séjour illégal » alors que son agresseur avait été relâché par le procureur, faute de preuves.

D'après le Syndicat autonome du personnel de l'administration publique (Snapap), « *le réflexe de refuser systématiquement aux migrants subsahariens de porter plainte, à cause de leur statut administratif vulnérable, a encouragé le crime et les assassinats envers cette population.* » Par ailleurs, très peu de migrant(e)s osent porter plainte ou même contacter les médias ou les associations en cas de violence, alors que les agressions verbales, les vols, les problèmes avec les employeurs ou les bailleurs, sont monnaies courantes.

La médiatisation du cas et l'implication des ONG a suscité de vives réactions, dont la publication par un collectif d'ONG d'une [pétition](#) à destination du ministère de la Justice et de l'Intérieur pour dénoncer les pratiques récurrentes de déni de dépôt de plainte par les institutions. D'après les associations, ces manquements relèvent du personnel de police, mais aussi des procureurs, et des pouvoirs publics plus généralement : « *Il est temps que l'Etat algérien prenne conscience que nous sommes passés d'un pays pourvoyeur de l'émigration, à un pays de transit – en mutation vers un pays d'immigration.* », a déclaré Fatma Boufenik, enseignante-chercheuse à l'université d'Oran-II, fondatrice de Femmes algériennes revendiquant leurs droits (Fard) au site Rue89.

[Retour au sommaire](#)

Actualités de la Maison du droit et des migrations

Participation au « European Pro Bono Forum » organisé par PILnet à Rome

Du 11 au 13 novembre 2015, la Maison du Droit et des Migration a participé à l'[European Pro Bono Forum](#), organisé par l'organisation [PILnet](#) à Rome. Cette plateforme unique en son genre, fournit une perspective internationale sur l'assistance juridique pro bono en Europe, en rassemblant une communauté grandissante et influente d'avocats, de représentants de la société civile, de professeurs et d'étudiants en droit qui reconnaissent l'urgence de développer l'assistance juridique pro bono, en particulier pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants. La Maison du droit et des migrations est intervenue dans le cadre du panel sur la situation des réfugiés et des migrants dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). L'objectif était d'apporter des informations de première main sur les menaces vécues par ces populations dans la région, de faciliter les échanges sur les actions qui peuvent être menées, sur le rôle que peuvent jouer les avocats pro bono pour répondre à ces défis et combler les lacunes existantes dans la protection des migrants et des réfugiés dans la région méditerranéenne.

Participation à la Caravane « Marhaba bik fi Tunes » avec l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie

La Maison du Droit et des Migrations participe au projet « Marhaba bik fi Tunes 2015 » porté par l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (AESAT) et soutenu par l'Organisation Internationale des Migrations. Du 31 octobre au 5 décembre, l'association parcourt les villes estudiantines de Tunisie à la rencontre des étudiants et stagiaires africains, qu'ils viennent d'arriver sur le territoire tunisien ou qu'ils poursuivent leurs études entamées les années précédentes. À Jendouba, à Nabeul, à Sousse, à Monastir à Sfax, à Siliana, au Kef et enfin à Tunis, l'AESAT a pour objectif de rencontrer les étudiants, de les recenser, de les informer sur le séjour en Tunisie, de prendre connaissance de leurs besoins, de répondre à leurs questions et de se faire connaître, afin que les étudiants sachent vers qui se tourner en cas de problème. Dans ce cadre, la Maison du Droit et des Migrations mène une enquête sur l'intégration en Tunisie et l'accès aux droits des étudiants et stagiaires subsahariens, à travers un questionnaire proposé à tous les jeunes rencontrés. Jusqu'alors, plus de 200 étudiants ont déjà été rencontrés, à Jendouba, Nabeul, Sousse et Monastir.

En préparation de la caravane de sensibilisation, une journée d'information au profit des membres de l'AESAT a été organisée par l'OIM, en présence des conseillers des Centres de Ressource pour Migrants (CRM) et de la Maison du Droit et des Migrations, qui a formé les étudiants sur les thématiques du droit de séjour, droit de travail et accès à la justice.

Organisation d'un petit-déjeuner débat sur le thème « Les pénalités d'irrégularité de séjour : enjeux et défis actuels » à la Maison du Droit et des Migrations

L'association Terre d'Asile Tunisie a organisé, le 16 Novembre 2015 de 9h à 10h30, un petit déjeuner-débat sur la thématique "Les pénalités d'irrégularité de séjour : enjeux et défis actuels". M. Imed Ghabri, Juge Administratif, Mme Hélène Legoff de l'Organisation Internationale des Migrations et Mme Anais Elbassil, coordinatrice de la MDM, ont présenté le cadre juridique et évoqué les incohérences et les conséquences dangereuses de cette pratique administrative. Il a permis de revenir de manière détaillée sur la réglementation en vigueur, d'évoquer les situations de blocages, de vulnérabilité et de précarité qu'elle engendre pour les migrants en Tunisie et les effets néfastes qu'elle tend à faire émerger tels que la fraude documentaire ou le trafic d'êtres humains.

Participation à l'atelier thématique « Le cadre juridique lié aux enfants migrants non-accompagnés et la question de la détention : expérience et systèmes comparés en Tunisie et en Italie » organisé par l'OIM

La Maison du Droit et des Migrations a participé le 3 et 4 novembre à cet atelier organisé par l'Organisation Internationale des Migrations, dans le cadre du projet SALEMM, Solidarité Avec les Enfants du Maghreb et du Machreq. Le délégué à la protection de l'enfance, un représentant du Ministère des Affaires Sociales ainsi qu'une représentante de l'UNICEF ont présenté le contexte en Tunisie, puis des experts italiens ont présenté le contexte dans leur pays : un sociologue travaillant au centre de justice pour les mineurs de Turin, un juge honoraire du tribunal pour les mineurs de



Turin ainsi qu'une éducatrice dans un centre d'accueil pour mineurs étrangers non accompagnés. La question du retour volontaire des mineurs a également été abordée par l'OIM. Le deuxième jour, des ateliers de réflexion ont permis aux participants d'élaborer ensemble des recommandations pour améliorer la protection des enfants migrants en Tunisie et repenser leur détention.

Rencontre entre la Délégation de l'Union européenne en Tunisie et la société civile dans le cadre du Partenariat de mobilité entre l'UE et la Tunisie

Le 12 novembre, la Délégation de l'UE en Tunisie et ses partenaires Expertise France et la Fondation Espagnole de Coopération ont reçu la Maison du Droit et des Migrations, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens, le Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme pour échanger autour d'un projet de mission technique de soutien au partenariat de mobilité, autour de trois volets : la migration de travail, la mobilisation de la diaspora ainsi que la réinsertion des Tunisiens de retour.

Participation à l'atelier de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme sur la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, organisé avec le Haut Commissariat aux Réfugiés

Le 13 novembre a eu lieu un atelier d'échange autour de la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés en Tunisie, organisé à l'attention de la société civile tunisienne, pour les sensibiliser à ces questions. L'IADH, le HCR, le Croissant Rouge Tunisien, l'association ADRA qui porte un projet d'insertion économique des réfugiés ainsi que la Maison du Droit et des Migrations ont présenté le contexte tunisien, les défis à relever et ont encouragé les organisations de la société civile de toutes les régions de la Tunisie à se saisir de ces questions afin d'améliorer la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés.

[Retour au sommaire](#)

Certains articles de cette « Veille » ont été initialement publiés dans les Veilles Europe bimensuelles de France terre d'asile.

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
